

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.net

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Bulletin d'information sur les activités du 2ème trimestre 2023

Bienvenue aux adhérents de ce trimestre.

Vie de l'ASA au 2-ème trimestre 2023

Le bureau s'est réuni 5 fois ce trimestre

Par ailleurs plusieurs contacts ont eu lieu avec d'autres associations ou collectifs qui ont les mêmes objectifs que l'ASA en matière de protection des milieux sensibles. Regrouper les forces autour d'orientations précises permettra d'atteindre plus efficacement des résultats. Préservons nos rivières !

Travaux et mise en exploitation de la piétons-route de Belz

Le premier trimestre avait été très pénible car il a fallu vérifier presque quotidiennement les agissements des administrations et des entreprises sur le terrain. Bien des choses ont pu être modifiées. Mais des travaux ont toutefois été réalisés sans permis, par exemple à Pont Carnac. Des régularisations nous ont été promises qui nécessiteront de lancer une procédure de modification d'un des permis d'aménager au moins. La modification de l'arrêté SPPL du 2 mars 2021 sera aussi probablement nécessaire.

La mise en exploitation d'une partie de la piétons-route créée au premier trimestre a eu lieu dans le courant du second sans que l'on sache exactement ce qui est vraiment en service... Quelques sections sont ouvertes alors que leur tracé a été modifié et qu'aucune convention n'est à notre connaissance signée pour valider les accords intervenus ! Tout ceci met en évidence l'impréparation manifeste de cette opération par l'Etat et le Département du Morbihan, ce dernier ayant outre passé ses prérogatives en prenant à sa charge la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des aménagements. Ceci pose un problème de légalité.

Concernant les sections mises en service, l'ASA souhaite que lui soient remontés tous les dysfonctionnements constatés depuis l'ouverture. Il y a déjà des éboulements. Les chiens, qui ne sont pas des piétons, passent quand même avec l'autorisation du maire, sans d'ailleurs être tenus en laisse, seule contrainte imposée. Les vélos passent aussi... La signalétique est insuffisante et il n'y a pas eu d'action pédagogique pour corriger cette insuffisance. Aucune mesure n'est prise, non plus, pour sanctionner toutes les infractions ; c'est une prérogative de la mairie. Tout ceci n'est pas sérieux.

Réflexions pour une nouvelle organisation de l'ASA

Le bureau a renforcé ce trimestre la structuration de son fonctionnement. Le nombre des membres augmente (plus de deux cents adhérents) ce qui rend indispensable de fiabiliser le suivi des adhésions, des échanges par courriers ou courriels... Il convient de rappeler que l'ASA ne fonctionne que sur la base du bénévolat et qu'elle ne reçoit aucune subvention publique. Ceci permet à l'association d'être indépendante, certes, mais nécessite un engagement permanent et fort des bénévoles et plus largement des membres.

Le nombre croissant des adhérents et l'extension des actions de terrain nécessitent une organisation différente et de renforcer l'implication de chacun. Cela se fera progressivement, par exemple par des modifications de circuits pour l'adhésion des membres. De nouvelles adresses de courriels vont être créées et les tâches seront réparties par thèmes. Vous verrez peut-être vos interlocuteurs habituels dans un rôle différent et sans doute aussi de nouvelles têtes.

Le bureau de l'ASA est très attentif à vos remarques. Alors écrivez-nous, toute suggestion sera bienvenue (sentiers.davenir@laposte.net).

Pétition « trois rivières »

L'ASA fait partie du « collectif RIVIERES » et a encouragé ses membres à signer la pétition « préservons les rivières d'Auray de Crac'h et d'Étel : stop aux autoroutes piétonnes ». **Il n'est pas trop tard pour que vous, vos amis ou vos proches s'expriment : voici à nouveau le lien pour le faire** : <https://chnq.it/2fyCgwyNr2>.

La salicorne, une plante naturelle et sauvage

Qu'on l'appelle, salicorne, cornichon de la mer, haricot de mer ou passe-pierre, cette plante sauvage et naturelle ne pousse que dans des sols riches en sel. Elle se nourrit ainsi de sel et d'eau, ce qui lui donne un goût très iodé. Il est donc normal de ne la retrouver principalement qu'en bord de mer, comme c'est le cas le long des rivages de nos rivières et bien entendu de celle d'Étel.



Pendant très longtemps, la salicorne a été reconnue comme une mauvaise herbe envahissante. C'est bien plus tard que cette mauvaise herbe est devenue une plante considérée bonne pour la santé. Cette plante bénéficie maintenant de l'engouement récent autour des algues marines bonnes à manger.

Riche en sel et en minéraux, cette plante vivace se consomme fraîche au printemps, comme des haricots verts, ou tout au long de l'année en bocaux en marinade par exemple. La salicorne se déguste aussi bien crue et nature, qu'en condiment, que poêlée avec un peu de beurre d'ail et de persil, en accompagnement de viandes ou de poisson

A chaque fin de printemps, quand la salicorne commence à pousser, sa cueillette à la main peut alors débuter et se poursuivre, en fonction des conditions climatiques, jusqu'à la fin juillet. La coupe doit être propre et effectuée au moyen de ciseaux ou d'un couteau. La coupe ne doit pas se faire à moins de 6 cm du pied de la plante.

La salicorne fait toutefois l'objet d'une réglementation en tant qu'espèce végétale sauvage. La cueillette des salicornes est encadrée pour préserver la pérennité et le renouvellement de cette espèce. Les particuliers ne peuvent en prélever que « l'équivalent de deux mains ».

Dernière minute : l'agrément de l'ASA est « refusé »

L'ASA avait demandé début 2022 un agrément départemental au titre de la protection de l'environnement. Contester la mauvaise application des lois et règlements ou mettre en avant les dérives de notre système démocratique ne semblent pas être du goût de ceux qui nous dirigent.

L'asso Anticor gêne, elle est sanctionnée par un retrait d'agrément... L'ASA doit sans doute gêner aussi, alors une pseudo procédure est inventée par la sous-préfète de Pontivy pour ne pas prendre en compte un agrément légalement obtenu en fin d'année dernière. Et bien nous contesterons cela, aussi...

Le président

Ronan Goavec

Membres du bureau de l'ASA (Association Sentiers d'Avenir) :

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les bulletins d'information, merci de nous prévenir à l'adresse suivante : sentiers.davenir@laposte.net